

8-8-1911

Beaujan

537

Nom : Beaujan Surnoms : Maurie
Prénoms : Maurie

Numéro matricule du recrutement : 537

Classe de mobilisation : 1

ÉTAT CIVIL.

Né le 15 février 1894, à Aleyrac, canton Pieulfit, département de la Drome, résidant à Aleyrac, canton de Pieulfit, département de la Drome, profession de maréchal et d Bris Marie, domiciliés à Aleyrac, canton de Pieulfit, département de la Drome

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, Yeux noirs, Front écouvert, Nez moyen, Visage ordinaire, Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre 62 centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières :

Degré d'instruction : 2

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 10 de la liste du canton de Pieulfit
Classé dans la 1 partie de la liste en 1914.

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉROS

au CONTRÔLE spécial MATRICULE ou au répertoire.

Armée active.	30 ^e Bat ^{on} Chasseurs 6 ^e R ^e d'art ^{illerie} de camp. 11 ^e R ^e d'art ^{illerie} Lourde 42 ^e R ^e d'art ^{illerie} Coloniale 38 ^e R ^e d'art ^{illerie} C ^{av} 2 ^e R ^e art ^{illerie} C ^{av} 197 ^e R ^e art ^{illerie} à pied CM d'artillerie N ^o 187 CM d'artillerie N ^o 218 CM d'artillerie N ^o 318 CM du train N ^o hippo	4284 19980 03684 1876 013677
Disponibilité et réserve de l'armée active.		R ^e K ^e K ^e K ^e K ^e
Armée territoriale et sa réserve.	<u>Décédé</u>	

Admis à pension temp^{or} de 100% plus 6^e degré (du 27 Novembre 1933 au 26 Novembre 1935) Notation N^o 8418 du 19 Décembre 1934.

Décédé (un piéu) avait droit à pension temporaire de 100% plus suspension 6^e degré pour 1^{er} tuberculose pulmonaire 2^e - Teste du testicule droit 3^e - Orchite épicié - Gynite gauche 4^e - Cicatrices région lombaire gauche suite de blessure par 30. Bronchite généralisée dans toute l'étendue des 2 poumons en avant et en arrière. D^o de la C^o de Réform de Lyon du 21 Mai 1935.

Décédé à Réauville le 20 Mars 1935
Vis de la Mairie du 16 Juillet 1937

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Soldats ou de région	D ^o D ^o R ^o R ^o
10 Janvier 1922	Gignac	Montelimar	R ^o
26 Sept ^{embre} 1924	Reauville	D ^o	D ^o
Rapatrié de l'A.O. au 1 ^{er} jour 1919. d			
Stria le 14 Juin 1919. d			
à Marseille le 25 Juin 1919.			
au 3 ^e R.A.C. le 1 ^{er} jour 1919.			
mis en congé illimité le 14/10/19			
9 ^e échelon 1 ^{er} 12/10/34 6 ^e de retour			
à Aleyrac, gare de la Région de			
Mégely (Orléans) avec 1 ^{er} jour			
d'indemnité au 3 ^e R.A.C. le 1 ^{er} jour			
1 ^{er} octobre 1920. affecté pour la			
mobilisation au 1 ^{er} R.A.C. le			
1 ^{er} jour 1921.			
Mo... 1 ^{er} jour 1921.			

réforme de Valenciennes du 12 décembre 1922.

Ma. J. A. S.

3^e vacuée blessée le 10 août 1916. au dépôt le 4 septembre 1916
5^e Parti armée d'orient le 15-5-1918.

6^e affecté à l'armée 3^e R.A.C. Parti au 1917. Regt artillerie à pied le 1^{er} jour 1917. Parti CM d'artillerie N^o 187 le 1^{er} - 8-1917. Parti CM d'artillerie N^o 318 le 1^{er} - 14-mai 1919. avec DM 27016
En/1 du 30-1-1919. Parti au CM du train N^o hippo le 1^{er} - 11-1919 en avec au
le 1^{er} - 17-30-1-1919 du 30-10-1919 du 1^{er} - 11-1919 en avec au
le 1^{er} - 17-30-1-1919 du 30-10-1919 du 1^{er} - 11-1919 en avec au

Admission service armé ins^{crit} le 10^e acquis pour Longue cicatrice région lombaire gauche non modifié - ins^{crit} le 30^e 1^{er} titre documentaire pour Pleurite de la base gauche et légères sclérot non évolutifs des sommets avec état général satisfaisant - D^o de la C^o de Réform de Valenciennes du 27 Novembre 1931.
Réformé définitivement N^o 2 ins^{crit} le 100% à titre docum^{entaire} pour "Epithéliome bacillaire gauche pas de lésions nodulaires résiduelles, pas de lésions hépato-renaies pour le moment 3^e Capitation unilatérale droite pour bacillaires ins^{crit} le 10^e 1^{er} à titre docum^{entaire} - D^o pour pension temp^{or} ins^{crit} le 35% pour 1^{er} Reliquat de pleurite de la base gauche 2^e Cicatrice région lombaire gauche" D^o de la C^o de Réform de Valenciennes du 33 Janvier 1934.

D^o Réformé définitivement - proposé pour pension temp^{or} ins^{crit} le 100% plus suspension du 6^e degré pour 1^{er} Tuberculose pulmonaire épicié non évolutif du lobe supérieur gauche compensé par les signes cliniques et la radiocopie. 2^e Orchite épithéliome bacillaire gauche - Oblation du testicule droit - 3^e Cicatrice région lombaire gauche" D^o de la C^o de Réform de Valenciennes du 3 Juillet 1934.

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).